

Journée nationale de grève AESH

Retour sur l'audience départementale

Mardi 3 octobre 2023



La FSU a été reçue en audience par le secrétaire général de la DSDEN 60 et le DASEN adjoint dans le cadre de la journée de mobilisation et de grève nationale pour les AESH de mardi 3 octobre 2023.

La FSU a rappelé le cadre général et les raisons de la mobilisation qui ne sont, malheureusement, pas nouvelles :

- la nécessité que le métier d'AESH soit reconnu et donc que ces personnels puissent accéder à un réel statut de la fonction publique en catégorie B.
- l'urgence d'une réelle revalorisation des AESH, les personnels les moins bien payé-es à l'éducation nationale et qui assurent pourtant des missions essentielles.
- L'importance d'une formation continue digne de ce nom pour l'ensemble des personnels sur le champ du handicap notamment.
- La reconnaissance du temps de travail des AESH avec un temps plein pour 24h de présence avec les élèves.
- L'arrêt des PIAL, des autres projets, annonces ou expérimentations inutiles (ARE, PAS, etc.)

La FSU a interpellé la DSDEN de l'Oise sur des situations plus concrètes et locales (académiques ou départementales) :

- La non validation de certains trimestres (pour la retraite) pour des AESH qui ont été CUI dans le passé. La FSU appelle les personnels à la vigilance et vérifier leur situation sur maretraite.gouv.fr.
- Le versement de certaines paies qui se fait beaucoup trop tardivement au début du mois au lieu de le faire à la fin du mois. La FSU demande de mise en place d'un calendrier du versement des paies (3 calendriers, soit un par gestionnaire: Langevin, DSDEN et Rectorat). Pour ce mois de septembre des collègues n'ont pas pu mettre de carburant dans leurs voitures ou offrir un cadeau à leur enfant pour leur anniversaire. Des collègues n'ont été payé-es que le 3 octobre ! C'est inadmissible, ce sont toujours les plus précaires qui subissent ces erreurs et dysfonctionnements.
- La FSU demande aussi à ce que le remboursement des frais kilométriques pour les AESH qui exercent sur plusieurs établissements ou écoles se fassent de façon automatique.
- La FSU alerte aussi sur le fait que le guide académique des AESH ne respectent pas les règles pour la récupération des heures de fractionnement indiquée dans le guide national et ministériel des AESH

- Les AESH CDisé-es en septembre et qui ont vu donc la gestion de leur contrat évoluer entre le lycée Langevin (60) et le Rectorat qui n'ont pas eu de salaire mais seulement un acompte équivalent à 80 % du salaire qu'ils auraient dû avoir, sans l'éventuel SFT ou les éventuelles indemnités (REP ou REP+). La FSU a, notamment, demandé la communication auprès des AESH des coordonnées du service social en faveur des personnels. Les documents communiqués aux AESH indiquaient aussi que les AESH CDisé-es étaient démissionnaires ! Ce qui n'était évidemment pas le cas et cela a entraîné de grosses difficultés notamment pour le versement du complément pôle emploi.
- L'absence de formation départementale, notamment sur l'autisme ou les situations de violences rencontrées dans les classes, pour les AESH alors que la FSU intervient tous les ans en conseil départemental de formation ou en EAFC. La FSU alerte sur la nécessité de la mettre en œuvre pour prévenir les situations difficiles ; ces formations doivent aussi avoir lieu sur le temps de travail et en présentiel.
 - Sur ce point et ces situations d'urgence, la DSDEN indique que les IEN ASH peuvent intervenir et que la réflexion se poursuit concernant la formation des AESH.
- L'absence de communication (encore une fois !) concernant le non-versement de l'indemnité REP ou REP+ sur la paie de septembre (très vraisemblablement aussi en octobre).
 - Sur cet élément, la DSDEN de l'Oise s'engage à communiquer auprès des AESH les coordonnées du service social en faveur des personnels permettant à des collègues de solliciter des fonds de secours et d'urgence.
- La FSU intervient aussi et continue d'alerter sur la nécessité de mettre en place un système de remplacement des AESH absent-es.
- La FSU intervient et continue d'alerter sur la situation du médico-social, de la MDPH et des ESMS et aussi de la médecine scolaire car, par exemple, sur Creil, il n'y a plus de médecin.
- La FSU alerte aussi sur certaines demandes non réglementaires qui sont en dehors des missions des AESH (surveillance du brevet, surveillance des permanences ou de devoir-faits), comme des AESH référentes (remplacement d'autres AESH).
- La FSU dénonce, plus généralement, le sentiment que les AESH ont de n'être que des pions, de ne pas être respectés faute de statut. Pour la fédération, pour permettre de recruter plus facilement des personnels, il faut un vrai statut et un vrai salaire !
 - La DSDEN indique que dans le département, il y a plus de 6000 heures de notification de plus en 5 ans et près de 1700 AESH dans le département. La DSDEN s'engage également à donner le nombre d'enfants bénéficiant d'une aide humaine ainsi que ceux qui devraient en bénéficier mais n'en ont pas faute de personnels.
 - La DSDEN précise qu'il y a assez peu de demande d'augmentation du temps de travail hebdomadaire.
 - La DSDEN indique aussi qu'il y aurait une réflexion sur l'articulation entre la notification des heures par la MDPH et l'affectation d'un-es AESH par l'éducation nationale.
- La FSU alerte aussi sur les disparités de gestion entre les PIAL, et rappelle sa demande de disparition mais en attendant il faut résoudre les dysfonctionnements de certains PIAL.
 - La DSDEN indique qu'il y a un projet de refonte des PIAL suite au questionnaire sur leur fonctionnement, avec des missions écrites mais laissant une liberté, une autonomie pour que ça fonctionne bien.